

# FICHE 6

Remplir la demande d'ACI :  
Mission de santé publique



## Animation

Coordinateur/coordinatrice



## Taille du groupe

L'équipe



## Durée

Le temps du projet



## Matériel requis

- aucun



## Coût

<10€

Sur la base d'une fiche de Perrine BURSZTEJN



**AVEC**  
vos outils

## DESCRIPTION

L'indicateur «mission de santé publique» de l'ACI est optionnel, c'est un bonus de rémunération. Les missions sont définies au niveau régional conjointement par l'Assurance Maladie et l'ARS. Elles doivent répondre au projet régional de santé (PRS) ou correspondre aux thèmes listés dans l'ACI.

### Objectifs

- Réaliser une mission de santé publique inscrite au PRS
- Obtenir la rémunération

### Fiche action : exemple avec «Bref, j'arrête de fumer!»

<b>Thématique</b> <i>Priorité inscrite au PRS (voir selon les régions)</i>	Par exemple, en Bretagne : 11. Renforcer la prévention et adapter les interventions à la diversité des addictions
<b>Public cible</b>	Fumeurs de la patientèle (question systématique sur la statut tabagique 1x/an)
<b>Objectifs du projet</b>	Améliorer les pratiques de repérage, de conseil à l'arrêt, de suivi et d'orientation des patients fumeurs.
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b> <i>Pour atteindre l'objectif général : que pensez-vous mettre en place?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aborder le sujet du tabac avec tous les patients sans discrimination</li> <li>• Augmenter le taux d'intervention des professionnels de santé en vue de l'arrêt du tabac chez les patients fumeurs</li> <li>• Proposer des appels de suivi</li> <li>• Facultatif : Proposer un temps dédié lors d'une consultation «sevrage tabagique»</li> </ul>
<b>Plan d'action</b> <i>Comment allez-vous décliner ces objectifs opérationnels ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne d'information dans les locaux</li> <li>• Mise à jour du statut tabagique dans les dossiers patients : définition en amont du codage à utiliser.</li> <li>• Proposition d'inclusion en consultation non dédiée</li> <li>• Appel de suivi des patients sur leur relation au tabac tous les 3 mois pendant 1 an :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– identification en amont des professionnels faisant les appels de suivi.</li> <li>– définition en amont de la modalité d'indication de cet appel dans le dossier patient.</li> </ul> </li> <li>• Identification des ressources interne et externe sur le sevrage tabagique.</li> <li>• Facultatif : Identification du/des professionnels responsables des consultations «sevrage tabagique» au sein de l'équipe.</li> </ul>

<p><b>Professionnels impliqués</b>  <i>Quels professionnels participeront à la mise en place de la mission?  Définissez les rôles de chacun.</i></p>	<p>Coordination de l'action en équipe pluripro.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chirurgien-dentiste, Infirmier.e, Masseur-kinésithérapeute, Sage-femme : encodage statut tabagique, délivrance ordonnance TNS, encourage les tentatives d'arrêt/réduction, etc.</li> <li>• Coordinateur.trice : paramétrage du logiciel, suivi de l'action, évaluation, requêtage dans le logiciel, etc.</li> <li>• Médecin généraliste : encodage statut tabagique, consultations sevrage, délivrance ordonnance TNS, encourage les tentatives d'arrêt/réduction, etc.</li> <li>• Pharmacien.ne, podologue, psychomotricien.ne, autres professionnels de l'équipe de soins coordonnés : encodage statut tabagique, encourage les tentatives d'arrêt/réduction, etc.</li> <li>• Secrétariat : mise à disposition de documents d'information, suivi de l'action, etc.</li> <li>• Autre (stagiaire, interne, etc.) : suivi de l'action, évaluation, etc.</li> </ul>
<p><b>Budget prévisionnel</b>  <i>Définissez les ressources financières qu'il vous sera nécessaire.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats de supports pour les documents d'information</li> <li>• Création et reproduction de documents spécifiques à la MSP</li> <li>• Modalités d'indemnisation des professionnels</li> </ul>
<p><b>Evaluation</b>  <i>Comment allez-vous justifier de la mise en oeuvre?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur le tabac lors de réunions de coordination pluriprofessionnelles (RCP)</li> <li>• Mise à disposition des livrets patients</li> <li>• Partenariat formalisé (convention signée,...)</li> <li>• Nombre de patients suivis</li> <li>• Evolution du taux d'encodage du statut tabagique de la patientèle</li> <li>• Avis des patients (questionnaire,...)</li> </ul>

Cette fiche est un support pour vous aider à construire votre mission de santé publique, elle n'est ni exhaustive, ni limitative.

Vous pouvez aussi prévoir des points réguliers avec le référent ARS de votre département, tous les 6 mois par exemple. C'est très apprécié lorsque c'est mis en place !

Nous vous conseillons de mettre le protocole du projet en pièce jointe (disponible en téléchargement sur le [site de la FFMPS](#)).

## Attention

- La rémunération est plafonnée à 2 missions : vous pouvez remplir plus de missions mais celle-ci ne seront pas valorisées par des points complémentaires.
- Les missions ne peuvent pas porter sur 2 thèmes identiques ou être développées sur 2 thématiques du PRS.
- L'indicateur est atteint si la mission est mise en oeuvre : évaluation dite de processus. Ce qui ne vous empêche pas de mettre en oeuvre une évaluation des résultats par ailleurs.